



Accusation grave envers un collégien

Par **Nawmar**, le **05/06/2015** à **23:07**

Bonsoir à tous,

Je vous sollicite pour un conseil.

Ceci concerne mon jeu eu élevé en 3ème. Il a été accusé par une autre élève d'attouchement et harcèlement sexuel. Elle a dit qu'il lui a touché les fesses Ét la poitrine avec un autre garçon. Elle les accuse aussi de l'avoir suivi dans le bus qu'elle prend.

Elle a eu un mois d'absence non justifiée. Sans nouvelles de la famille, le collègue les a contacté Ét c'est a ce moment la que les parents de la fille ont essayé de discuter avec elle Ét c'est la qu'elle leur a raconté ce qu'il lui est arrivé.

Le collègue a pris la décision d'exclure mon neveu du collège Ét de le faire passer en conseil de discipline.

Le probleme c'est que mon neveu ne connaît pas cette fille Ét n'a jamais assister ni participer à aucun incident de ce genre. L'autre garçon concerne est avec lui dans la même classe mais ne sont pas copain.

La proviseur du collège ne veut pas discuter avec ma sœur et son mari, sur le sujet elle leur dit qu'elle est débordé Ét qu'elle ne peut rien faire. Ét pour les calmer, elle leur dit qu'il passera l'année prochaine au lycee Ét que l'incident n'affectera pas son avenir et qu'elle n'est pas de la police pour mener une enquête. En effet mon neveu ne prend pas de bus pour rentrer a la maison Ét n'est jamais arrivé chez lui en retard. On n'a pas demandé à l'autre garçon si mon neveu est vraiment impliqué. Les parents de la fille ne veulent pas discuter avec ma sœur et la proviseur fait tout pour éviter la discussions sur le sujet. L'histoire ne tient pas debout. Meme la représentante des parents d'élèves trouve ça louche.

Je voudrai savoir ce qu'il faut faire. Comment faut-il réagir de point de vue juridique?

Je vous remercie Ét je m'excuse pour ce long texte.

Par **moisse**, le **06/06/2015** à **07:41**

Bonjour,

Cette affaire mal maitrisée peut avoir des conséquences ultérieures.

Il vaut mieux écrire au procureur de la république en exposant les faits et lui demander de qualifier cette dénonciation calomnieuse (code pénal L226-10 pour votre information) en portant plainte contre la jeune fille.

Une petite copie au rectorat et au collège pour les ramener à la réalité de la présomption d'innocence semble-t-il bafouée dans cette affaire.

J'ignore les voies de recours sur le plan scolaire, et là une association de parents d'élèves, représentée au conseil de discipline pourra mieux vous informer.

L'aide d'un avocat m'apparaît circonstanciée.

Par **Nawmar**, le **08/06/2015** à **14:19**

Bonjour moisse

Merci pour votre réponse.

Ma sœur a adressé un courrier au recteur de l'académie enlui exposant tout le probleme. Elle compte consulter un avocat. Je lui transmettrai votre message pour qu'elle fasse le nécessaire.

Je suis toujours sous le choc par rapport à la négligeance du collège face à une telle situation.

Je sais qu'il faut se battre jusqu'au bout.

Merci mille fois encore